

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME

MARS 1897

3ÈME LIVRAISON

SAINT-ANICET DE GODMANCHESTER

Après la révolution américaine, le gouvernement anglais avait eu l'intention de coloniser le pays avec les soldats qui avaient aidé à combattre la rébellion. La partie du canton de Godmanchester où s'élève aujourd'hui Saint-Anicet avait été ainsi donnée aux soldats anglais. Ceux-ci, plus adonnés à la guerre qu'à la culture de la terre, ne se soucièrent pas de s'y établir et, à l'exception de quelques-uns, ils vendirent leurs concessions.

Mais les colons anglais furent bientôt remplacés, car en 1820 l'endroit était devenu assez peuplé pour être érigé en mission sous le vocable de saint Anicet.

Ce ne fut qu'en 1835 que les premières démarches furent faites pour bâtir une église. Une souscription fut prélevée parmi les colons. Les travaux de construction marchèrent très lentement. L'église ne fut livrée au culte qu'en 1840. Jusque-là les offices religieux s'étaient faits dans la maison d'un particulier.

C'est en 1889 que le magnifique temple actuel a été élevé.

Saint-Anicet fut d'abord desservie par les missionnaires de Saint-Régis, qui allaient visiter les colons de temps en temps.

En octobre 1841, M. Isidore Poirier fut nommé curé résidant de Saint-Anicet. Il fut remplacé par MM. L.-J. Gariépy, 1857-1862 ; F. Rochette, 1862-1870 ; J.-J.-A. Vinet, 1870-1881 ; M. Lesage, 1881-1885 ; C.-P. Beaubien, 1885-1890 ; Z. Auclair, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE SIEUR DE VINCENNES, FONDATEUR DE L'INDIANA

“ Vincennes, whose name will be perpetuated
“ as long as the Wabash shall flow by
“ the dwellings of civilized men.”—
Bancroft, *History of the United States*.

Dans la première moitié du siècle dernier, un officier connu dans l'histoire sous le nom de M. de Vincennes était commandant des troupes du roi de France et d'un poste militaire situé sur le fleuve Ouabache dans le Pays des Illinois, poste qui se trouvait, croit-on, sur ou près l'emplacement de la ville actuelle de Vincennes, Indiana. Cet officier fut brûlé vif en mai 1736, par les indiens Chicachas, avec le major d'Artaguette, le père Sénat, jésuite, et un certain nombre d'autres officiers ou soldats, dans la partie de la Louisiane aujourd'hui comprise dans les limites territoriales de l'état du Mississipi.

Sur cela toutes les autorités sont d'accord.

Maintenant qui était M. de Vincennes? La question n'est pas sans intérêt, en raison des vaillants et éminents services rendus par lui comme commandant militaire à la Nouvelle-France et comme fondateur d'un des grands Etats de la République des Etats-Unis d'Amérique, et en raison des nombreuses opinions contradictoires émises par les historiens et du Canada et des Etats-Unis.

Les notes suivantes suggéreront, on l'espère, aux écrivains des RECHERCHES HISTORIQUES l'importance du problème ici proposé et stimuleront le désir de le résoudre.

1648, 25 Oct., Québec : François Bissot, sieur de la Rivière, bourgeois, baptisé en 1613, de Notre-Dame

des Prés, évêché de Lisieux, Normandie, épouse Marie Couillard.—Tanguay, *Dict. Général.*, I, 56.

1672, 3 Nov. François Bissot, sieur de la Rivière, reçut de l'intendant Talon la seigneurie de Vincennes, soixante-dix arpents sur le devant, sur le Saint-Laurent. Elle est située dans le comté actuel de Bellechasse.—Bouchette, *Top. Des. of Lower Canada*, 505 ; Rameau, *Acadiens et Canadiens*, 286 ; Sulte, *Hist. des C.-F.*, IV, 94.

1719, 28 Oct. “ J'apprends par les dernières lettres qui sont arrivées des Miamis, que le sieur de Vincennes étant mort dans leur village, les Indiens ont décidé de ne pas se transporter à la rivière Saint-Joseph et de rester où ils sont.”—M. de Vaudreuil au conseil de la Marine, dans *Doc. Colon. Hist. of N. Y.*, IX, 894.

Le renseignement ci-dessus est, je crois, parfaitement authentique ; et on le donne ici pour servir comme de point d'appui pour l'étude des diverses assertions contradictoires qui suivent. La question est : qui était M. de Vincennes ?

1744. “ Le Sieur de Vincennes, Gentilhomme Canadien et Officier dans les Troupes, en partagea avec lui [le père Sénat, brûlé à mort par les Chicachas] la gloire, et se fit admirer de ses Bourreaux mêmes.”—Charlevoix, *Hist. Gén. de la N.-F.*, II, 502.

1819. “ Vers l'année 1702 un corps de Français venant du Canada, descendit le fleuve Ouabach et établit des postes à plusieurs endroits sur les rives de ce fleuve. L'expédition était commandée par le capitaine St. Vincennes qui fit de celui-ci son principal entrepôt, lequel n'eut pendant longtemps d'autre nom que *le Poste*.”

“ Dans l'année 1734, plusieurs familles françaises émigrèrent du Canada et s'établirent à cet endroit. Le premier gouverneur ou commandant fut M. St.

Vincent, dont la ville porte aujourd'hui le nom."—Thomas, *Travels through the Western Country*, 190.

1839. . . . "le commandant dont notre ville porte le nom, François Morgan de Vinsenne, était un officier au service du roi de France, et servit au Canada probablement dès 1720, dans le régiment de Carignan . . . A quel moment prit-il possession ici ? On ne le sait au juste . . . Rien dans nos annales ne l'indique, si ce n'est un acte de vente fait par lui et madame Vinsenne, fille de monsieur Philippe Longpie de Kaskaskia et enregistré dans cette ville."—Law, *Address before the Vincennes Hist. and Antiq. Soc.*, 21.

1840. " . . . Vincennes aussi, le Canadien, refusa de fuir et partagea la captivité de son vaillant chef."—Bancroft, *Hist of the U. S.*, III, 367.

1843. "François Morgan de Vincennes, qui était officier des troupes du roi et commandant d'un petit poste sur le fleuve Ouabache, accompagna l'expédition sous d'Artaguette."—Dillon, *Hist. of Ind.*, éd. de 1843, p. 61.

1848. "En 1715, le sieur de Vincennes, officier canadien, visite le pays des Miamis, et fonde le poste de son nom à l'embouchure du Ouabache."—Poussin, *De la Puissance Américaine*, 31ème éd., I, 183.

1852. "Le fondateur présumé du poste Vincennes, dont, du moins, l'endroit reçut son nom, fut François Morgan de Vincennes, que Monseigneur Hailandrière suppose avoir été d'origine irlandaise. On croit qu'il existe encore quelques descendants de sa famille à Saint-Malo, en Bretagne, France.—Spalding, *Life of Bishop Flaget*, 39.

1855. "Le régiment de Carignan (dans lequel François Morgan Vincennes, le fondateur de Vincennes, sur l'Ouabache, était officier) arriva en 1665 dans la colonie du Canada."—Law, *Jesuit Missionaries in the North-West*, dans *Wis. Hist. Coll.*, III, 100.

1857. "Vincennes (M. de) officier canadien, qui fonda sur les bords de l'Ouabache, en 1717, le fort Vincennes, devenu de nos jours un poste américain important et une ville épiscopale.—Bibaud, *Dict. Hist. des Hommes Illus.*, 342.

1858. "... Poste St. Vincennes (ce nom de St. Vincennes est employé dans toutes les anciennes lois du Congrès dans lesquelles est mentionnée la ville, bien qu'il n'ait jamais été à la connaissance des vieux habitants que le Capitaine François Morgan de Vincennes, son fondateur, fût inscrit au calendrier des Saints). . . ."—Law, *Colcn. Hist. of Vincennes*, 121.

1859. "Cette rumeur de la mort de Vincennes était fausse, ou bien il y avait peu de temps après dans l'ouest un autre officier portant le nom de M. de Vincennes."—Dillon, *Hist. of Ind.*, éd. de 1859, 402, note.

18. . . "Le brave Bissot de Vincennes était petit-fils de François Bissot."—Ferland, *Notes sur les Rég. de Québec*, 2ème éd., 79.

1860. "La famille canadienne de Vincennes dérive ce nom de la seigneurie de Vincennes sur le St-Laurent. Ce nom est Bissot. . . . Le fondateur de Vincennes était évidemment petit-fils de François [Bissot, sieur de la Rivière] et neveu, par conséquent, de Jolliet.—Shea, "M. de Vincennes ;" dans *Hist. Mag.*, IV, 355.

1867. En 1732 Bissot de Vincennes était enseigne et avait quarante-quatre ans.—Daniel, *Vte. C. de Léry*, 194.

1868. "Les relations historiques de ce fort disent que, dès 1734, le fameux capitaine D. M. D. Vincennes, fondateur de Vincennes, Ind., visita le poste de Fort Wayne."—Brice, *Hist. of Fort Wayne*, 12.

1871. "Jean-Baptiste Bissot, baptisé à Québec le 21 janvier 1668, fils de François, fondateur de là

famille canadienne de Bissot, marié à Marie-Marguerite Forestier, à Montréal, le 19 septembre 1696, était "sieur de Vincennes, officier du détachement de la marine."—Tanguay, *Dict. Généal.*, I, 56, *note*.

1872. "Ces deux fils [de Louis Joliet] et Jean Joliet de Mingan continuèrent l'œuvre de leur père du côté de l'est de la Nouvelle-France, pendant que les Bissot, ses neveux, se tournant vers le sud-ouest, ajoutaient de nouveaux titres à l'honneur de cette famille par l'établissement d'un poste connu depuis, dans l'État d'Indiana, sous le nom de Vincennes, qui était celui d'un fils de Jean Bissot, sieur de la Rivière, brûlé par les Chicachas dans la guerre cruelle que ces Indiens firent aux Français."—Margry : "Louis Joliet," dans *la Rev Can.*, IX, 219.

1872. "Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier dans un détachement du service de la marine, était le dixième enfant de François Bissot, et naquit à Québec en janvier 1668. Louis Joliet épousa sa sœur, Claire-Françoise. Vincennes, en 1696, épousa, à Montréal, Marie-Marguerite Forestier, et Tanguay, *Dict. Généal.*, I, p. 56, donne les noms de quatre enfants. L'assertion de quelques écrivains de l'ouest que son nom était Morgan est sans fondement."—Shea, *Charlevoix's Hist. of N. F.*, VI, 122, *note*.

1875. "En l'année 1705, Santer Vincennes, de l'armée française, était à Kekionga."—Goodrich et Tuttle, *Hist. of Ind.*, 358.

1882. "François Bissot, sieur de la Rivière.... Parmi ses nombreux enfants, on remarque la femme de Louis Joliet, et Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier distingué des troupes de la marine."—Sulte, *Hist. des C. F.*, iii, II.

1882. "Brûlés par les sauvages : Diron d'Artaquette, aîné, le père Senat, jésuite, un fils d'Alphonse de Tonty, Coulanges Bissot, de Vincennes, Saint-Ge..."—*Ibid.*, VI, 119.

1882. " Vincennes dérive son nom de celui de Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vinsenne, qui naquit à Montréal en 1696. Il était officier de la marine française et fut commandant du poste militaire sur le Ouabache."—Mallet, " Very Rev. Pierre Gibault ; " dans *The Washington Catholic*, 30 sept. 1882, note.

1883. ".... Le père Senat.... accompagna Vincennes (1), commandant du fort et probablement son fondateur, du nom duquel ce fort fut appelé Vincennes, dans son expédition contre les Indiens Chicachas en 1736.

1884. " Finalement, en 1733, le poste du Ouabache, qui prit bientôt le nom de son commandant, gentilhomme canadien, Jean-Baptiste Bissot, appelé, du nom d'une seigneurie au Canada, sieur de Vincennes.... (2)

" 1884. " Pierre Ménard.... s'arrêta au poste de Vincennes fondé (1772) par Bissot de Vincennes, un autre enfant de Québec."—Sulte, *Hist. des C. F.*, VIII, 51.

1884. " Il existe aussi de nombreux documents conservés au bureau de l'archiviste à Kaskaskia et portant la signature suivante : FRANÇOIS MORGAN DE VINCENNES, commandant des troupes du roi au fort sur l'Ouabache."—Cauthorn, *Brief Sketch of Vincennes*, 17.

(1) François Morgan de Vincennes, supposé par Monseigneur Hailandrière avoir été d'origine irlandaise.—Alerding, *Hist. of the Cath. Ch.*, diocese of Vincennes, 54.

(2) On trouve toute la famille dans le *Dictionnaire généalogique de Tanguay*. Un investigateur de vieux documents très inexpérimenté seul a pu faire Morgan de Baptiste ou de Bissot. L'ouvrage de Tanguay est un résumé de tous les registres de paroisses du Canada, remontant aux premiers jours, et dans toutes ses recherches il n'a pas découvert une seule personne du nom de Morgan.—Shea, " Review of Alerding's Hist. of the diocese of Vincennes," dans *N. Y. Freeman's Journal*, 26 janvier 1884.

EDMOND MALLET

(à continuer)

RÉPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—L'auteur de la vie de Melle LeBer insère la note suivante dans ses notices sur la famille de cette héroïne, lorsqu'il parle du désir ardent qui animait son père pour la conversion des infidèles :

“ C'était l'avantage que M. LeBer avait le plus à cœur de procurer à ceux qui, privés du bienfait de la foi, s'attachaient au service de sa personne. Ainsi voyons-nous, qu'en 1694, un nègre natif de la Guinée, âgé d'environ trente-six ans, qui depuis deux ans servait M. LeBer, reçut solennellement le baptême, le jour du Samedi-Saint, et ensuite le sacrement de Confirmation des mains de M. de Saint-Valier qui se trouvait alors à Ville-Marie. M. Pierre LeBer tint le néophyte sur les fonts sacrés et lui donna le nom de “ Jacques ” Le Ber, son père. ”

MATTHIEU-A. BERNARD

Cap de Raye. (I, XII, 119.)—Au Canada on écrit indifféremment cap de Rhé ou cap Raye. J'emploierais de préférence la dernière orthographe. Voici pourquoi : ce cap fut nommé *Arraico* par les Basques. *Arraico* veut dire *poursuite* ou *approche*. Or *Raye*, n'est-ce pas, ressemble beaucoup plus à *Arraico* que *Rhé*.

R.

Un navire en ivoire. (II, I, 132.)—Un Français réfugié à Londres par suite de la révolution de 1789 donnait des leçons dans les familles, le jour, et, le soir, s'occupait de construire un petit navire en ivoire. Lorsqu'il l'eut terminé, il le vendit à un capitaine de navire qui l'apporta au Canada, afin de le revendre. Une tempête força ce capitaine de prendre terre à Saint-Laurent, île d'Orléans. Le curé de l'endroit, M. de Borniol, l'accueillit avec hospitalité et l'hébergea pendant plusieurs jours. Pour reconnaître les bons procédés du brave curé, le capitaine lui fit cadeau de son petit vaisseau.

Vers 1816, le même capitaine revint au Canada. Il faut croire qu'il avait conservé un excellent souvenir de M. de Borniol, car il lui offrit encore un petit bâtiment en miniature presque semblable au premier.

Le curé de Saint-Laurent offrit un de ses deux navires à Mgr Plessis. Celui-ci le plaça dans son salon. En 1822, il le donna à M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de La Pocatière.

Le collège de Sainte-Anne conserve précieusement ce bijou, précieux par la matière employée à sa confection et par la main qui l'a légué.

R.

La ville de Racine. (II, I, 133.)—C'est l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme qui, le premier, dans une lettre racontant son voyage du Canada à la Louisiane en 1699, fait mention de l'endroit où est aujourd'hui située la ville de Racine, état de Wisconsin.

Décrivant son itinéraire le long de la rive ouest du lac Michigan, il dit :

“ Le 10 obre étant parti de bon matin de meliwarik (Milwaukee) nous arrivames de bonne heure à Kipikavvi (rivière aux racines) qui en est éloigné enuiron 8 lieues ; ce fut là où nous nous séparames de Mr. de Vincennes qui continua la route pour les Miamis. . . . nous restames 5 jours à kikikufkvi ; nous en partimes le 17 et après avoir été dégradé les 18 et 19 à cause du vent, le 20 nous cabanames à 5 Lieues de Chicaqv (Chicago) . . . ”

La rivière Kipikavvi dont parle le missionnaire canadien resta territoire indien jusqu'à trois années après la conclusion du traité du fort Dearborn, mais en 1834 un navigateur des lacs, le capitaine Gilbert Knapp, prit une concession de terre à l'embouchure de la rivière alors nommée par les Indiens *Chippécoten* ou *Chepekatawa Sebe* (rivière aux racines). Le capitaine Knapp s'établit sur sa concession en 1835. Son établissement fut le noyau de la ville actuelle de Racine. L'arpentage du terrain eut lieu dans l'hiver de 1835-36, et le plan du canton, approuvé le 6 janvier 1837, désigne la rivière que les Indiens appelaient Chepekatawa Sebe sous le nom de *Root River* (rivière à la racine). Knapp donna à son établissement le nom de Havre Gilbert, et les premiers colons le nommèrent *Mascullonge* à cause de la grande-quantité de poisson de ce nom qu'ils trouvaient dans la rivière ; mais le nom indien traduit en français, Racine, prévalut, de sorte que, quand le comté fut établi, Knapp, qui faisait alors partie de la législature, le fit nommer Racine d'après le nom de la ville dont il était le fondateur.

Les trappeurs canadiens Jean-Baptiste Maranda, Alexandre Laframboise, Jacques Viau, Salomon Juneau, etc., etc., qui avaient vécu avec les Pottawattomies quarante ans avant l'arrivée de Knapp à Racine, furent certainement ceux qui traduisirent le nom indien en français. Ce nom fut ensuite accepté par les colons anglo-américains, parce qu'il était plus euphonique et plus facile à prononcer que le nom donné par les Indiens.

Les Racine, de Québec, qui émigrèrent dans l'ouest, ne s'établirent pas dans le territoire de Wisconsin ; c'est dans l'Indiana qu'on les retrace. Jean-Baptiste Racine dit Sainte-Marie fut commandant à Vincennes sous la domination anglaise ; et François Racine dit Beauchêne, son cousin germain, donna son nom à une localité sur la Wabash—la Côte à Beauchêne.

Remarquons en passant qu'il y a sept cités ou villes qui portent le nom de Racine dans les Etats-Unis : Racine, dans le comté de Buena Vista (Iowa) ; Racine, dans le comté de Mower (Minnesota) ;

Racine, dans le comté de Newton (Missouri) ; Racine, dans le comté de Meigs (Ohio) ; Racine, dans le comté de Canadian (Territoire de l'Oklahoma) ; Racine, dans le comté de Washington (Pensylvanie) ; Racine, dans le comté de Boone (Virginie ouest).

E. M.

La mort du père de Noue. (II, IX, 234.)—Le 30 janvier 1646, le père jésuite Anne de Noue partait de Trois-Rivières, en compagnie de deux soldats et d'un Huron, pour se rendre au fort Richelieu (aujourd'hui Sorel), distance de douze lieues. Il devait le surlendemain matin dire la messe et administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie à la garnison de ce fort. Ils couchèrent à six lieues au-dessus de Trois-Rivières. Le père, voyant que ses compagnons allaient difficilement en raquettes, se leva peu après minuit et continua sa route vers le fort Richelieu pour faire venir au devant d'eux et les soulager de leurs traînes. Peu après la neige se mit à tomber en abondance et le pauvre religieux s'égara.

Ce ne fut que le 2 de février qu'on retrouva le corps du père de Noue. Il était à genoux, les bras en croix sur la poitrine et les yeux tournés vers le ciel. Son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui.

Après deux siècles et demi, avec les indications assez vagues que nous ont laissées les contemporains du père de Noue, il est assez difficile de préciser l'endroit où il fut trouvé. Parlant du soldat qui se mit à la recherche du père de Noue, le père Lallemand dit : "Ce soldat, suivant toujours les pistes que les Hurons découvraient, vit au Cap nommé de Massacre, à une lieue plus haut que Richelieu (Sorel), un endroit où ce bon père s'était reposé, et trois lieues plus haut, vis-à-vis de l'île Plate et la terre ferme, entre deux petits ruisseaux, il trouva son corps."

L'île Plate porte aujourd'hui le nom d'île de Saint-Ours. Avec cette indication du père Lallemand, quelqu'un qui serait sur les lieux n'aurait qu'à chercher les deux petits ruisseaux, vis-à-vis l'île de Saint-Ours et la terre ferme, pour fixer à peu près l'endroit où mourut le père de Noue. Le père Lallemand ajoute que ce soldat fit une entaille sur l'arbre le plus proche afin de reconnaître l'endroit ; mais cet arbre doit être disparu depuis très longtemps.

L'abbé JACOB GAGNÉ

La suspension du juge Kerr. (II, XI, 247.)—En 1831, le juge Kerr accusé par M. Gagy eut à subir un procès devant la Chambre. Il était accusé d'ignorance des lois, de tyrannie, de bizarrerie dans ses jugements, de partialité et d'injustice. Deux des faits les plus curieux reprochés au juge Kerr par M. Gagy étaient ceux-ci : il l'accusait de regarder à sa montre pendant que les avocats plaidaient, et d'avoir réprimandé l'accusateur parce qu'il leregar-

daît à travers sa lorgnette pendant qu'il siégeait. Un grand nombre de faits vinrent confirmer la vérité des accusations portées contre lui, et il fut suspendu de ses fonctions par le gouverneur.

T.-P. BÉDARD

Le drapeau tricolore en 1837-38. (II, XI, 249.)—*Olivier* est parfaitement correct. Contemporain des événements de 1837-38, ayant assisté à beaucoup d'assemblées publiques de cette époque tourmentée, je puis certifier qu'à part quelques banderoles de fantaisies, improvisées pour l'occasion, le seul drapeau reconnu, et partant arboré, fut celui de la Saint-Jean-Baptiste, adopté dès 1834 et composé de trois bandes horizontales, vert, blanc et rouge. C'est celui sous lequel les patriotes combattirent en 1837 et en 1838.

Ce ne fut qu'en 1844, lorsque les sociétés Saint-Jean-Baptiste ressuscitèrent, que la minorité vota pour le tricolore canadien et que la majorité vota pour le tricolore de France, qui fut dès lors, et alors seulement, arboré en toutes occasions, même sur les tours royalistes de Notre-Dame de Montréal.

LOUIS-J.-A. PAPINEAU

Les "engagés" au début de la Nouvelle-France. (II, XI, 251.)—On appelait *engagés* des hommes qui, par une convention spéciale, s'obligeaient à aller travailler dans les colonies.

Le système des engagés, tel qu'il a existé dans la colonie, a été suggéré avant 1660. Le conseil supérieur de Québec, afin de procurer au Canada les ouvriers dont le pays avait besoin, proposa un "ensemble de mesures, qui, adoptées en France, devinrent la base du règlement des *engagés*." "Chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique étant obligé de se munir d'un passeport spécial qui était une sorte de faveur, on ajouta comme condition générale à tous les passe-ports l'obligation de transporter en Amérique 3 engagés pour un navire de 60 tonneaux, 6 pour un navire de 100, etc. Les capitaines embarquaient ainsi des jeunes gens qui s'obligeaient à aller servir en Amérique pour 3 ans, ce qui les fit appeler les 36 mois, moyennant un salaire convenu et l'obligation pour le patron de les nourrir et entretenir de vêtements." (Rameau : *La France aux colonies*, p. 287).

Raynal prétend même que parmi ces jeunes gens un certain nombre s'obligeaient à servir comme esclaves pendant deux ans. Mais les derniers étaient surtout destinés aux plantations des Antilles.

Arrivé à destination, le capitaine, pour s'indemniser de ses frais, cédait son contrat aux personnes qui avaient besoin d'ouvriers. "Souvent les capitaines, pour remplir sans grands dépens les obligations de l'ordonnance, prenaient des engagés incapables et même des enfants : les recensements nous montrent des engagés de 10 à 12 ans. En 1664, il arriva un convoi de 100 hommes amenés par deux capitaines, 20 seulement étaient en état de travailler de suite."

Par une ordonnance de 1708, il fut défendu de prendre des engagés au-dessous de 18 ans.

Le capitaine de navire était responsable de la moralité de ses engagés et devait les ramener en France lorsqu'ils ne paraissaient pas convenables.

Par un règlement du 16 novembre 1716, le roi avait assujéti aussi " les négociants des ports de France, qui envoyaient des vaisseaux dans les colonies françaises de l'Amérique et de la Nouvelle-France d'y embarquer un certain nombre d'engagés, à proportion de la force de leurs bâtiments, et ordonné que les dits engagés, qui sauraient les métiers de maçon, tailleur de pierre, forgeron, serrurier, menuisier, tonnelier, charpentier, calfat et autres métiers utiles dans les colonies, seraient passés pour deux engagés."

Le 20 mai 1721, le roi permettait " aux dits négociants de payer 60 livres entre les mains du trésorier de la marine pour tenir lieu de chaque engagé qu'ils devaient embarquer " et qu'ils n'embarqueraient pas.

On abusa de cette permission. Aussi, le 15 février 1724, le roi " ordonne que capitaines et propriétaires de vaisseaux, assujétiés à porter des engagés aux colonies françaises de l'Amérique seront tenus de payer entre les mains du trésorier général de la marine en exercice, un mois après l'arrivée de leurs vaisseaux dans le port du débarquement, la somme de 60 livres " pour chaque engagé ordinaire et de 120 livres pour chaque engagé de métier, qu'ils n'auront pas remis dans les dites colonies. (*Edits et ordonnances*, I, p. 485).

De là est venue la coutume, au Canada, d'appeler engagés les domestiques, les serviteurs, les servantes et toutes les personnes à gages.

RACINE

Les Sociétés de la Croix de Tempérance. (II, XI, 252.)—Dans une lettre qu'écrivait M. Beaumont, curé de Saint-Jean Chrysostôme, au grand vicaire Mailloux, nous trouvons de curieux renseignements sur les origines de l'admirable Société de Tempérance qui a opéré et opère encore tant de bien dans l'archidiocèse de Québec :

" C'est en 1839, y lisons-nous, que lisant sur les papiers anglais le mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance (Le père Matthieu a commencé en 1838 sa campagne contre l'ivrognerie), je conçus l'idée de travailler à procurer le même bienfait à ma paroisse par une association contre le monstre affreux de l'ivrognerie..... Je choisis donc le dimanche de *Quasimodo* comme étant le temps le plus propice pour la guerre contre le démon de l'intempérance.

" J'appelle une assemblée après la messe. Je croyais y voir accourir la paroisse en masse. Hélas ! mes espérances furent déçues. Huit personnes seulement s'étaient rendues à mon invitation. Une seule en avait besoin : c'était un grand ivrogne ; les sept autres

étaient des hommes sobres qui voulaient, par leur sacrifice, soutenir les faibles.

“ Dieu a récompensé le premier de sa générosité. Il a persévéré et a fait ma consolation jusqu'à l'heure de sa mort.

“ Cependant nous fûmes un peu honteux de nous trouver en si petit nombre. Ces braves de me dire qu'il valait mieux abandonner ce projet et ne pas nous exposer à la risée.

“ Je ne suis point de votre opinion, mes bons amis, leur dis-je. Je vois ici le doigt de Dieu qui se sert toujours de faibles instruments pour opérer de grandes choses. C'est le grain de sénévé de l'Évangile.

“ Le dimanche suivant, quarante nouveaux membres vinrent grossir la petite phalange, et une année ne s'était pas écoulée que la presque totalité des chefs de famille avaient embrassé la belle vertu de tempérance.”

RACINE

Un prêtre député au Congrès des États-Unis. (II, XII, 255.)
—La France est aujourd'hui, croyons-nous, le seul pays où les prêtres briguent les suffrages des électeurs pour les honneurs parlementaires. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au commencement du siècle, un prêtre siégea pendant quelques années au Congrès des États-Unis.

M. Gabriel Richard était né en France. Pendant la Terreur il dut chercher un refuge aux États-Unis.

D'abord destiné à enseigner les mathématiques au collège de Baltimore, M. Richard fut bientôt nommé curé de Kaskakia, puis de Detroit.

Ayant, sur l'ordre de son évêque, publiquement excommunié un de ses paroissiens qui s'était rendu coupable de polygamie, M. Richard fut poursuivi et condamné à \$1,116 de dommages-intérêts. Le pauvre prêtre ne put satisfaire au jugement et il dut aller en prison.

C'est alors qu'on lui conseilla de se faire élire député au Congrès. L'expédient était assez ingénieux. D'abord cette élection le rendrait libre, car la personne du représentant du peuple est inviolable, puis avec son indemnité sessionnelle il pourrait acquitter sa dette.

M. Richard se laissa convaincre et il fut élu par une assez forte majorité sur son concurrent, M. John Biddle. Il faut dire que la population de Detroit était alors aux trois quarts canadienne-française et catholique.

M. Richard fut entouré de beaucoup de respect par les membres du Congrès. L'illustre Henry Clay, nous dit M. Saint-Pierre dans son *Histoire des Canadiens du Michigan*, mit souvent son éloquence au service du pauvre prêtre, qui ne parlait l'anglais qu'avec difficulté.

Réélu de nouveau en 1824, M. Richard se trouva obligé l'année suivante de faire la lutte à deux adversaires. Le scrutin donna le résultat suivant : Austin-E. Wing, 728 ; John Biddle, 722 ; Gabriel Richard, 722. Beaucoup d'électeurs canadiens, paraît-il, avaient voté pour les candidats de langue anglaise. M. Richard contesta l'élection et prétendit que ses adversaires avaient intimidé les électeurs, mais le comité du Congrès renvoya sa plainte.

M. Richard mourut en 1832, plein de mérites et d'années.

La statue de l'abbé Richard est sur la façade de l'hôtel-de-ville de Détroit, à côté de celles de Marquette, LaSalle et Lamothe-Cadillac.

P. G. R.

Les mariages à la gaumine. (II, XII, 261.)—Les registres de nos paroisses nous ont conservé les noms de quelques-uns de ceux qui jugèrent à propos de s'unir de cette manière par trop lesté :

Le 28 février 1724, on célébrait à Boucherville le mariage de Jean Desnoyers et de Marie-Thérèse Ménard, lesquels s'étaient mariés à la gaumine, quelques années auparavant, pendant que leur missionnaire, M. de Francheville, célébrait la messe.

En 1727, pendant que M. Gervais Lefebvre, curé de Batiscau, célébrait une messe basse, Daniel Portail, fils de Daniel Portail, maire perpétuel de la ville de Saint-Florent-le-Viel, diocèse d'Angers, contractait mariage à la gaumine avec Marie-Anne-Antoinette Langy de Levrard. Les coupables firent réhabiliter leur mariage, le 8 septembre 1728.

A la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 15 février 1754, Pierre Bernard et Catherine Laviolette s'étaient mariés à la gaumine pendant l'élévation de la sainte Hostie. Le dimanche suivant, le mandement de Mgr de Saint-Vallier sur le mariage à la gaumine fut lu en chaire par le curé et les mariés furent en conséquence excommuniés.

En juillet 1817, un jeune homme et une jeune fille du Cap-Santé n'ayant pu obtenir de Mgr Plessis une dispense de parenté, allèrent à l'église avec des témoins ; et là, pendant une grand'messe célébrée par le vicaire de la paroisse, M. Sénéchaud, ils se prirent l'un et l'autre pour époux et pour épouse. Mais le curé du Cap-Santé, M. Gatién, ayant représenté à ces jeunes gens les suites que pouvait avoir leur escapade, ils se séparèrent. Le curé obtint peu après de l'évêque de Québec les dispenses et permissions nécessaires, et il leur fit contracter un nouveau mariage, après leur avoir fait réparer dans l'église, en présence de toute la paroisse, le scandale qu'ils avaient donné, et dont ils demandèrent pardon, par la voix du curé.

Voyez dans les *Mémoires* de M. de Gaspé le récit d'une espèce de mariage à la gaumine accompli à Saint-Jean Port-Joli et qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

P. G. R.

“J’ai du bon tabac dans ma tabatière.” (III, I, 280.)—Qui n’a entendu fredonner :

J’ai du bon tabac dans ma tabatière ;

J’ai du bon tabac, tu n’en auras

Pas.

J’en ai du fin et du rapé ;

Ce n’est pas pour ton fichu né.

Cette chanson aussi connue dans nos paroisses que *En roulant ma boule* et *A la claire fontaine* n’est cependant pas d’origine canadienne. C’est de la France, le pays par excellence des chansons, qu’elle nous vient. On attribue la paternité de cette chanson populaire à l’abbé de L’Attaignant, auteur d’un grand nombre de chansons qui eurent leur instant de vogue.

P. G. R.

Le “**Mémoire**” des douze missionnaires des Cantons de l’Est. (III, II, 288.)—C’est en 1851 que le *Canadien émigrant* fut publié. Ce mémoire était signé par les abbés Jas. Nelligan, de Leeds ; J.-H. Dorion, de Drummondville ; Ant. Racine, de Stanfold ; Léon Provencher, de Tring ; Chs Trudelle, de Sommerset ; L.-Ad. Dupuis, d’Halifax ; B. McGauran, de Sherbrooke ; L. Trahan, de Shipton ; N. Leclerc, de Lambton ; P. de Villers, d’Arthabaska ; Jér. Sasseville, de Kingsey, et J.-Melc. Bernier, vicaire d’Halifax.

Ces zélés missionnaires, connaissant l’état misérable du colon dans les Cantons de l’Est, exposaient ses besoins et les nombreux obstacles qui s’opposaient au rapide établissement des terres. Ils recommandaient surtout l’ouverture de nouveaux chemins. Leur appel eut un grand retentissement.

Quel est celui de ces douze missionnaires qui écrit le mémoire en question ?

Turcotte (*Le Canada sous l’Union*, II, p. 440) dit que ce fut M. Antoine Racine.

Feu M. Chauveau était d’opinion que le *Canadien émigrant* était l’œuvre de M. l’abbé Charles Trudelle. Un exemplaire de cette brochure conservé à la bibliothèque de la Législature de Québec porte sur la couverture, écrit même de la main de M. Chauveau : “Rédigé, dit-on, par M. Trudelle.”

D’autres, enfin, attribuent la paternité du *Canadien émigrant* à un comité composé des abbés Antoine Racine, J.-H. Dorion et Charles Trudelle.

M. Trudelle est le seul survivant des signataires du *Canadien émigrant*. Si sa trop grande humilité ne l’empêchait de parler, nous saurions au juste quel est l’auteur ou le rédacteur de ce mémoire. Et ce serait un point de fixé pour l’histoire.

L’abbé Chs.-Jos. Roy

QUESTIONS

296—Il me semble que nos historiens ne s'accordent guère sur la cause du naufrage du *Chameau*, le 25 août 1725. Quelle est l'opinion la plus probable ?

XXX.

297—Je vois dans *Les servantes de Dieu en Canada* que Mgr Denaut est le seul des évêques de Québec dont les cendres ne reposent pas dans les caveaux de la basilique de Québec. Mgr de Saint-Vallier n'a-t-il pas été inhumé dans la chapelle de l'Hôpital-Général de Québec ?

CLO.

298—Est-il bien vrai que, sans nous en douter, nous faisons usage d'un grand nombre de mots empruntés aux langues des aborigènes du Canada ?

LING.

299—La chanson si en vogue autrefois *A la cloire fontaine* est-elle d'origine canadienne ? Il me semble avoir lu quelque part qu'elle se chantait en France.

VUO.

300—De quelle manière mourut le fils du gouverneur de Frontenac ? Fut-il tué en combattant pour son pays dans la guerre de Hollande ou s'il succomba dans un combat singulier ?

BO.

301—Je remarque que dans plusieurs paroisses, entre autres à Saint-Joseph de Lévis, des concessions portent le nom de Trompe-Souris. Quelle est l'origine de ce nom ?

A. R.

302—Qui me dira ce qu'était le *braillard de la Madeleine* ?

CURIEUX.

303—La *presse des matelots* a-t-elle réellement existé à Québec ?

MAR.

304—Quelles est l'origine et la vraie signification du mot *chouayen* ?

QUÉBEC.

305—Doit-on dire *en Canada* ou *au Canada* ?

P. D.

306—M. de Tracy a été qualifié de *vice-roi de la Nouvelle-France* par plusieurs historiens et écrivains. A-t-il réellement été vice-roi, et peut-on citer une commission royale qui lui donne ce titre ?

B. R.

307—On prodigue au Canada, le titre d'*esquire* ou d'*écuyer*. Quels sont ceux qui ont réellement droit à ce titre ?

P. D.